

Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Lorris



☎ 02 38 92 40 72

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 08 février 2024.

**Présents** : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

**Absente excusée** : Sarah BADER (procuration donnée à Pierre BADER)

**Secrétaire de séance** : Richard MARCEAUX

### Nombre de Conseillers

- En exercice ..... 13
- Présents ..... 13
- Votants ..... 13

**Objet** : RIFSEEP : révision annuelle du régime indemnitaire - Filière administrative et technique

### Délibération n°07/2024

**Madame le Maire rappelle** que la collectivité de Noyers a mis en place, pour le personnel de la Mairie, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018 (délibération N° 06/2018), le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ou **R.I.F.S.E.E.P.**.

**Madame le Maire rappelle** également que le R.I.F.S.E.E.P. comprend 2 parts :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle ou IFSE,
- Le Complément Indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent ou CI.

**Madame Le Maire précise** que, comme convenu lors de la séance du Conseil Municipal du 16/03/23, il convient de réviser les montants et les conditions d'octroi du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer, pour l'année 2024, les montants et les conditions suivantes du R.I.F.S.E.E.P. :**

### 1/ L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Groupes de FONCTIONS	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
<b>Adjoints Administratifs</b>			
G1	Fonction de secrétaire de Mairie	800 €	7 000 €
G2	Autres fonctions	400 €	4 000 €

## FILIERE TECHNIQUE

Groupes de FONCTIONS	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
	<b>Adjoint technique</b>		
G1	Polyvalence, technicité, expertise	800 €	7 000 €
G2	Autres fonctions	400 €	4 000 €

**2/ Le Complément Indemnitare :**

Groupes de fonctions	Montants annuels du Complément Indemnitare
<b>Adjoint administratif</b>	Montants annuels maximum
G1	1 260 €
G2	1 200 €
<b>Adjoint techniques</b>	Montants annuels maximum
G1	1 260 €
G2	1 200 €

Le présent régime indemnitaire sera :

- attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels dans les mêmes conditions que préalablement,
- révisé annuellement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,  
Marie-Annick MARCEAUX.



Monsieur Le Secrétaire de séance,  
Richard MARCEAUX.